

**Loi modifiant la loi sur le sport
(LSport) (Pour une meilleure
reconnaissance de l'Association
genevoise des sports) (13015)**

C 1 50

du 25 février 2022

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Modification

La loi sur le sport, du 14 mars 2014 (LSport – C 1 50), est modifiée comme
suit :

Art. 10, al. 2, lettre e (nouvelle teneur)

- e) 4 représentants des organisations sportives désignés par l'Association
genevoise des sports;

Art. 2 Entrée en vigueur

Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.